



BXM/CP

DECISION MUNICIPALE DM_2025_002

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23,

Vu la délibération n° 06 du Conseil municipal en date du 03 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 04 octobre 2023,

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L 2195-1 et suivants,

Vu le Cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de service, et notamment les articles 42 et suivants,

Considérant que le marché n°2023-BEG034 intitulé « Distribution du journal municipal intitulé « La Béglaise » dans les boîtes aux lettres de la commune » a été attribué à la société DISTRIMAG,

Considérant que l'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa notification, soit à compter du 14/09/2023. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de période de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans,

Considérant que par courriel reçu en date du 10/12/2024, la société DISTRIMAG a informé la Ville de Bègles de la cessation définitive de son activité sans délais,

Considérant que cette demande de résiliation intervient alors que le délai d'exécution des prestations de l'accord-cadre n'est pas écoulé,

- DECIDE -

ARTICLE 1 - De résilier pour faute le marché n°2023-BEG034 conclu avec la société DISTRIMAG, aux frais et risques du titulaire, à compter du 10/01/2025, pour le motif suivant : le titulaire déclare, indépendamment des cas prévus à l'article 39.1 du CCAG-FCS, ne pas pouvoir exécuter ses engagements.

ARTICLE 2 – De confier à une autre entreprise, aux frais et risques du titulaire, l'exécution des prestations fixées dans l'accord-cadre.

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 06/01/2025

Clément ROSSIGNOL PUECH



Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole